

Débat d'Orientations Budgétaires 2016

Eléments de cadrage

SOMMAIRE

**LE CADRE JURIDIQUE
LE CONTEXTE ECONOMIQUE
LA LOI DE FINANCES 2016**

**ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA
COLLECTIVITE**

PROSPECTIVES FINANCIERES

LE CADRE JURIDIQUE

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la Collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements.

Inchangé depuis l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005, l'article 93 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM – Modernisation Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) modifie notamment l'article L.2312-1 du CGCT, lequel dispose désormais « *...dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune... »*

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Une note explicative de synthèses doit ainsi être communiquée aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux (article L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT).

L'Assemblée Délibérante procèdera le lundi 29 février 2016 à l'organisation du DOB et l'adoption du budget 2016 est fixée au jeudi 31 mars 2016, conformément aux dispositions de l'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

L'objectif prioritaire de réduction du déficit de l'Etat (fixé à 3.3% du PIB en 2016) établi par le gouvernement impacte l'ensemble des dispositions des deux lois de finances (loi de finances 2015 rectificative et loi de finances 2016). Par-là même il a des répercussions sur les collectivités locales avec la très controversée baisse de 3.67 milliards d'euros de la DGF mais également sur les organismes chargés de gestion de services publics avec, notamment, le plafonnement des taxes des agences de l'eau et des CCI.

Notons par ailleurs l'application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) qui au-delà du bouleversement de la carte de l'intercommunalité génère des incertitudes sur le fonctionnement des collectivités notamment par la mise en œuvre de transfert de compétences obligatoires et ce dès le 01 janvier 2018.

LA LOI DE FINANCES 2016

La loi de finances 2016 contient une série de mesures qui auront un impact direct sur les budgets locaux et également des dispositions majeures qui n'entreront en vigueur que l'année prochaine, voire en 2018 pour certaines d'entre elles !

- **Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement**

Les dotations diminuent en 2016 pour la troisième année consécutive, avec toujours la même clé de répartition, **dont la contribution au redressement des comptes publics**. Parallèlement la péréquation verticale (DNP, DSU et DSR) progresse de 297 millions d'euros. En revanche la réforme de l'architecture de la dotation globale de fonctionnement (DGF) a été reportée au 1^{er} janvier 2017.

Rappelons que les grands principes de la réforme reposent sur une composition de la Dotation Globale de Fonctionnement modifiée. A partir du 1er janvier 2017, la DGF sera composée d' :

Une dotation de base

75.72 € par habitant, calculée sur la population DGF

Une dotation de solidarité

20.00 € / habitant (suivant densité de population)

Une dotation de centralité

Eligibilité pour le groupement communes / Intercom de plus de 500 habitants

Répartition entre 15 et 45 €

Calcul suivant Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)

- **Création d'un Fonds de soutien à l'investissement du bloc local**

Dotation de soutien à l'investissement de 800 M€ répartie :

- ✓ 500 M€ pour le bloc local pour travaux d'énergie, mise aux normes, mobilité, travaux d'équipement nécessités par la démographie, énergie renouvelable, transition énergétique.
- ✓ 300 M€ réservés aux bourgs centre de moins de 50 000 habitants

Fonds de Compensation de la TVA élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie ainsi qu'aux dépenses d'investissement liées au plan France très haut débit.

En attente de la parution de la circulaire d'application !

A noter par ailleurs que nous ne disposons d'aucune lisibilité quant à la pérennité au-delà de 2018 du FCTVA, tel que pratiqué aujourd'hui. (Annonce de réforme)

- **Baisse de la cotisation au CNFPT**

La diminution de la cotisation (passe de 1% de la masse salariale à 0.9%) correspond à une perte de 345 millions d'euros pour la structure en 2017. Le CNFPT a néanmoins affirmé que les formations resteraient gratuites en 2016

- **FPIC (Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)**

Freinage de la progression du fond en 2016, soit une enveloppe globale de 1M€ avant une application à hauteur de 2% des recettes fiscales à partir de 2017.

Modification des règles de répartitions dérogatoires (suppression du critère CIF)

- ✓ Encadrée : délibération prise dans les 2 mois après notification par l'Etat par majorité des 2/3
 - ✓ Dérogatoire libre : délibération de l'EPCI dans les 2 mois par majorité des 2/3 + délibération des communes membres dans les 2 mois par majorité qualifiée des Conseils Municipaux.
-
- **La fiscalité : Revalorisation des bases fiscales à hauteur de +1 %** (pour rappel en 2014, la revalorisation s'établissait autour de 0.9%)

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

Pour l'année 2015, l'investissement porté par la Commune d'Aix-sur-Vienne s'élève à 2 736 201.26 € dont 734 411.08 € de dépenses engagées et non soldées (RAR).

Ces dépenses ont été financées grâce à un autofinancement et à l'attribution de subventions. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

L'épargne disponible affiche une hausse, qui, compte tenu de la baisse des dotations versées par l'État permet d'affirmer que la Collectivité s'est engagée dans un véritable processus de maîtrise des dépenses. L'effet de ciseaux redouté (hausse des dépenses plus importantes que la hausse des recettes) affiche pour cet exercice une stabilité.

Globalement les charges de gestion affichent une baisse sur l'exercice 2015 malgré une hausse de certains postes de dépenses ainsi que la prise en compte de dépenses non prévues :

- *Une baisse des Indemnités versées aux élus : impact sur une année entière de la baisse décidée en début de mandat à hauteur de - 15%*
- *Une baisse des frais d'affranchissements liée au développement de la dématérialisation*
- *Une baisse des Taxes foncières liée au travail mené par les services sur la gestion du patrimoine*
- *Une baisse des subventions versées aux Associations affichée également lors du vote du budget 2015 (- 10% sur le montant de la subvention de base)*
- *Une baisse des Intérêts de la dette, en valeur absolue, (désendettement de la commune) mais qui globalement affiche une hausse en raison des opérations liées à la renégociation d'un prêt.*
- *l'augmentation des charges de personnel (+ 2.18 %) On notera la prise en compte d'une année complète de fonctionnement des nouveaux rythmes scolaires, l'organisation des élections et l'impact du reclassement des échelles de rémunération de la catégorie C au 1^{er} janvier 2015.*
- *l'augmentation du versement du Fonds de Péréquation des Recettes Fiscales Communales et Intercommunales, FPIC (+ 38.64%)*

2-1 Evolution des principaux postes budgétaires

Cette analyse est menée sur la base des dépenses et des recettes réelles (hors écritures d'ordre) avec déduction du poste « travaux en régie » réparti à hauteur de 50% sur le poste Charges à caractère général (011) et sur le poste Charges de personnel (012), le poste 013 Atténuation de charges (remboursement personnel, mise à disposition et arrêts de travail) est déduit des Charges de personnel.

2-1-1 Budget Général

Section de Fonctionnement

Dépenses réelles

2014 : 5 314 413.09 €

2015 : 5 291 209.93 €

Globalement on constate une baisse de – 0.44 % par rapport à l'exercice 2014

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 1 518 486.21 €

Baisse – 3.44 %

60611- Eau et assainissement : 25 675.15 € - Baisse mais qui n'est pas représentatif de la consommation réelle, compte tenu du processus de facturation (décalage entre facture suivant estimation et facture suivant relevés). Facture consommation 2015 reçues le 01 février 2016, pour un montant de 13 055.27 € (consommation stable).

Sur le « poste piscine » par exemple : 8 390 m3 en 2014 et 8 527 m3 en 2015.

60612 – Energie Electricité : 377 577.12 € - Augmentation + 0.86 %

L'analyse des consommations effectives sur les équipements identifiés « gros consommateurs » donne les éléments ci-dessous :

- *Eclairage public*

2013 : 80 558.89 € (mais une facture consommation 2013 réglée en 2014 pour un montant de 12 602.45 €)

2014 : 101 496.82 € et en déduisant 12 602.45 €, le montant de la dépense s'élève à 88 894.37 €

2015 : 126 085.76 € et en déduisant 18 405.39 € (conso 2014 réglée en 2015), le montant de la dépense s'élève à 107 680.37 €

- *Feux de trafics*

2013 : 2 467.89 €

2014 : 2 593.25 €

2015 : 3 067.98 €

- *Electricité*

Pas de variations marquantes.

- Gaz

| | 2014 | 2015 |
|--------------------------|------------------------------|------------------------------|
| <i>Piscine</i> | 1 081 460 KWH 59 419.33 € | 1 071 147 KWH 57 131.51 € |
| <i>Ecole élémentaire</i> | 385 334 KWH 22 608.69 € | 381 775 KWH 22 164.38 € |
| <i>Centre J Prévert</i> | 249 006 KWH 12 537.04 € | 285 456 KWH 13 543.33 € |

Pour l'exercice 2016, l'achat groupé d'énergie (gaz et électricité) imposé par la réglementation laisse supposer une diminution à hauteur de - 10% sur la base du consommé 2014.

60622 – Carburants : 48 238.67 € - Baisse – 12.43 %

- Ce poste de dépense est lié à la variation de la consommation des véhicules suivant les missions et les travaux programmés et il est également à noter la répercussion positive sur la dépense de la baisse du prix du litre du carburant.

Quelques éléments d'analyse par service utilisateur

| | 2014 | 2015 |
|-------------------------|-------------|-------------|
| <i>Gestion Générale</i> | 9 143.76 € | 8 078.91 € |
| <i>Voirie</i> | 34 595.92 € | 29 577.38 € |
| <i>Espaces verts</i> | 11 350.15 € | 10 582.21 € |

A noter également une dépense supplémentaire liée à la fourniture de fioul domestique pour chauffage des maisons situées Rue d'Isly et Clos Saint Gérald. (+ 732.60€)

60633– Fourniture de voirie : 114 395.06 € - Baisse – 24.97%

Directement liée aux travaux réalisés, qui concerne plus particulièrement 4 opérations sur 2015 :

- Réfection des trottoirs lotissement Midi Panorama
- Création d'un cheminement piétons espace vert avenue F Mitterrand
- Création d'un cheminement piétons RD20
- Réfection du trottoir devant la poste

A noter une stabilisation des dépenses de fournitures administratives et des dépenses de Fournitures scolaires.

614 – Charges locatives de copropriété : 20 893.66 € - Augmentation + 15.31 %

Il s'agit des charges liées à la copropriété Wilson (locaux poste, salle Y Montand et bureaux). En dehors des charges courantes, pour 2016 prise en charge (au prorata des co propriétaires) de travaux sur les portes de garage à hauteur pour la commune de 1 939.16 €.

61551 – Matériel roulant : 23 108.93 € – Augmentation + 8.66 %
 Entretien courant du matériel et réparation liée à l'utilisation.
 Quelques éléments d'analyse qui intègrent le cout de la MO de l'atelier mécanique :

Coût des réparations par famille de véhicules pour l'année 2015 :
 Véhicules légers : 2 503.00 €
 Fourgonnettes : 9 677.00 €
 Fourgons : 8 354.00 €
 Matériels spécifiques (balayeuse, bobcat, déféutreuse...) : 8 819.00 €
 Tondeuses : 6 932.00 €
 Tracteurs (épareuse, JCB...) : 10 123.00 €
 Camions : 24 532.00 €

Le parc de la commune dispose de 24 véhicules dont l'âge moyen est de 14 ans.
 25% du parc a moins de 10 ans
 29% du parc a entre 10 et 15 ans
 29% du parc a entre 15 et 20 ans
 17% du parc a plus de 20 ans

6156- Maintenance : 94 458.54 € - Baisse – 6.76 %
 Il s'agit de l'ensemble des contrats souscrits par la Commune (logiciels, contrôles règlementaires, photocopieurs, panneaux électroniques, installations thermiques, portes automatiques, aires de jeux...). La baisse constatée s'explique notamment par la prise en charge par le budget annexe du cimetière des frais annuel du logiciel cimetière (2 508.54 €) et par des facturations qui seront imputées sur 2016.

6158 – Autres biens mobiliers : 40 731.71 € – Augmentation + 72.62%

Il s'agit des travaux de réparation sur le patrimoine communal. On notera pour cet exercice l'impact des travaux liés au remplacement du sanitaire public situé sur le parking de la Mairie à hauteur de 10 560.00 €, des travaux de réparation et de nettoyage des projecteurs au stade pour 6 679.20 €, des travaux de réparations sur poteaux incendie pour 2 448.67 € et enfin la vérification obligatoire pour les tentes de manifestations pour 756.00 € (nouvelle dépense bi annuelle)

616 – Primes d'assurances : 75 027.83 € -Augmentation + 2.99 € %

| | 2014 | 2015 | 2016 |
|--------------------|-------------|------------------------------|------------------------------|
| Flotte automobiles | 10 754.09 € | 10 945.46 € (déjà réglée) | 10 728.36 € (déjà réglée) |
| Dommages aux biens | 47 421.97 € | 48 810.72 € (déjà réglée) | 50 101.99 € (déjà réglée) |

A noter l'augmentation sur 2016 de la prime sur le contrat « protection juridique » de la commune du fait du taux de sinistralité élevé. Il s'agit notamment du sinistre « bulle de tennis ».

6188 – Autres frais divers : 3 255.85 € - Baisse – 49.52%
 La non réalisation de reliure sur 2015 explique cette différence (moins 1 033.32 € sur 2015)

6226 – Honoraires : 44 884.31 € - Augmentation + 76%

Aucune consultation pour renouvellement de contrats de fonctionnement en 2015. Les honoraires spectacles affichent une hausse par rapport à 2014 11 841.20 € en 2014 et 14 690.40 € en 2015. Honoraires intervenants Rythmes Scolaires pour 12 690.40 €, frais liés aux ventes sur WEBENCHERES pour 6 402.24 €, analyse financière 2014 et Conseil Assurances pour 1 439.41 €.

6227 – Frais d'actes et de contentieux : 20 770 .96 € -Augmentation + 510.6 %

Il s'agit principalement des frais liés au contentieux « bulle de tennis » et plus particulièrement le paiement des honoraires de l'expert judiciaire pour un montant de 15 660.88 €.

6232- Fêtes et cérémonies : 38 842.64 € - Baisse – 0.13 % par rapport à 2014.

Notons que :

- 1 650.75 € sont imputables à l'activité culturelle (prise en charge des repas des artistes et FESTHEA)
- 11 000 € sont consacrés au feu d'artifice du 13 juillet + 600 € honoraire banda
- 4 601 € pour le repas du personnel (6 542.64 € en 2014)
- 1 857.35€ consacrés à l'achat des sapins de Noël (1 431.66 € en 2014)

6236 – Catalogues et imprimés : 17 840.33 € - Augmentation + 84.01 % liée à la mise en place de nouveaux supports de communication.

6261 – Frais d'affranchissement : Baisse – 6.38 %

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Frais affranchissement | 10 615.70 € | 10 112.00 € | 10 983.55 € | 11 557.92 € | 10 820.67 € |

A noter une baisse des dépenses de frais de télécommunication

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Frais Télécommunication | 35 853.10 € | 35 913.45 € | 35 542.19 € | 34 677.55 € |

6284 – Redevances pour services rendus : 8 829.05 € - Baisse – 31.64% liée uniquement au fait que le coût 2015 d'enlèvement de la benne à déchets du CTM sera imputé sur 2016 (de l'ordre de 5 000.00 €). Il est à noter que le coût du service a fait l'objet d'une augmentation en 2015. Pour 2016, la Communauté de Communes a fixé le tarif à 0.048 € le litre.

63512 – Taxes foncières : 36 319.00 € – Baisse – 4.47 % uniquement liée au patrimoine immobilier de la commune. La baisse constatée découlant du travail mené dans le suivi du patrimoine. (31 676.92 € en 2012, 31 082.00 € en 2013, 38 019.57 € en 2014 et 36 319.00 € en 2015)

Chapitre 012 – Charges de personnel : 3 390 300.02 €

Augmentation +2.18 %

Gel du point d'indice (depuis octobre 2010)

Garantie Pouvoir d'Achat : 4 608.93 € versée en 2015. 14 Agents étaient concernés.

Augmentation traitement des titulaires : reclassement des Agents des catégories B et C au 01 janvier 2015

Augmentation des cotisations retraite : + 27 748.59 €

Augmentation de l'assurance du personnel : + 1 869.34 €

Contrats d'avenir : + 16 423.41 € (avec un 3ème contrat depuis octobre 2015)

Variation des effectifs

| | <i>Titulaires</i> | <i>Non Titulaires</i> | <i>Apprentis</i> | <i>Contrat Avenir/ CAE</i> | <i>Animateur TAP</i> |
|-------------------|-------------------|-----------------------|------------------|----------------------------|----------------------|
| <i>01/12/2008</i> | <i>76</i> | <i>18</i> | | | |
| <i>01/12/2009</i> | <i>78</i> | <i>18</i> | <i>1</i> | <i>1</i> | |
| <i>01/12/2010</i> | <i>75</i> | <i>22</i> | <i>2</i> | <i>2</i> | |
| <i>01/12/2011</i> | <i>75</i> | <i>22</i> | <i>2</i> | | |
| <i>01/12/2012</i> | <i>77</i> | <i>23</i> | <i>2</i> | | |
| <i>01/12/2013</i> | <i>83</i> | <i>15</i> | <i>3</i> | <i>2</i> | |
| <i>01/12/2014</i> | <i>82</i> | <i>14</i> | <i>2</i> | <i>2</i> | <i>3</i> |
| <i>01/12/2015</i> | <i>83</i> | <i>12</i> | <i>1</i> | <i>3</i> | <i>5</i> |

- **1 apprenti : Service espaces verts**
- **sur les 83 Agents titulaires Actifs seuls 82 Agents sont en exercice (1 Agent en arrêt longue maladie / longue durée)**
Par ailleurs, 3 Agents titulaires sont en disponibilité.
- **sur les Agents non titulaires, 4 Agents sont affectés au service Entretien Bâtiment.**

Aspect financier des contrats d'avenir :

Coût mensuel : 4 955.27 € - remboursement ETAT : 3 279.48 € soit un coût réel mensuel pour la commune pour trois temps complets de : 1 676.49 €

A noter :

- **impact financier des TAP pour l'année 2015 : + 103 585.11 €**
Pour les mercredis (entretien locaux, garderie, TS) : 20 566.65€
Non titulaires Animation : 82 528.76 €
- **Opérations élections : + 2 528.26 € (subvention Etat à hauteur de 1 330.70 €)**
- **Réintégration d'un Agent titulaire en disponibilité à compter du 01/09/2015 à temps non complet (77%)**

Chapitre 014 – Atténuation de produits

Augmentation +21.83 %

Il s'agit de l'application du processus mis en œuvre par le gouvernement, de péréquation « horizontale », le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC.

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 prévisionnel |
|--|----------|----------|----------|-----------|----------------------|
| Montant pour l'ensemble intercommunal | 18 935 € | 48 807 € | 89 538 € | 109 711 € | 184 945 € |
| Montant prélevé pour la communauté de communes | 5 681 € | 13 980 € | 25 441 € | 31 230 € | 52 654 € |
| Montant prélevé pour la commune | 6 290 € | 16 219 € | 29 630 € | 36 099 € | 60 850 € |

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 569 523.95 €

Baisse -11.45 %

- Baisse indemnités des élus : - 4.39%
- Augmentation de la contribution incendie + 1.03%
- Baisse du montant des créances admises en non valeurs (3 818.80 € en 2014 et 694.00 € en 2015)
- Baisse « Autres contributions obligatoires » liée au non versement en 2015 de la subvention à l'établissement scolaire du Sauveur (subvention 2015 versée fin 2014). à noter charge liée à la participation de la Collectivité aux Frais de transports scolaires : 15 605.00 €
- Baisse du montant de la subvention d'équilibre versée sur le budget annexe du Restaurant scolaire
- Baisse de la contribution EP versée au profit du budget annexe de l'Assainissement
- Baisse du montant des subventions versées aux Associations

| Subventions | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|----------------------------|-------------|-------------|--------------|-------------|
| Budget CCAS | 66 500.00 € | 76 846.14 € | 76 527.77 € | 63 558.02 € |
| Budget Restaurant scolaire | 90 000.00 € | 90 000.00 € | 122 000.00 € | 90 000.00 € |
| Contribution EP | 26 282.72 € | 23 559.12 € | 25 341.74 € | 23 856.61 € |
| Associations | 74 080.00 € | 71 080.00 € | 74 140.00 € | 68 030.00 € |

A noter :

- ✓ Versement des subventions OPAH pour 5 500.00 € (1 000.00 € en 2013 et 3 500.00 € en 2014)
- ✓ Versement des subventions Actions Façades pour 4 000.00 € (2 000.00 € en 2013 et 2 700.00 € en 2014)
- ✓ Versement d'une subvention exceptionnelle pour le Tour du limousin à hauteur de 10 000.00 €
- ✓ Versement d'une subvention pour l'association Pain pour l'Emploi 87 à hauteur de 1 000.00 €

Chapitre 66 – Charges financières

108 542.05 € en 2012 - 205 212.13 € en 2013 - 178 871.01 € en 2014 et 170 477.45 € en 2015

Baisse liée à la diminution de l'encours de dette de la Collectivité. Néanmoins le poste affiche une augmentation liée au versement d'indemnités dans le cadre de la renégociation d'un prêt : 29 338.94 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 40 848.36 €

Versement de la subvention d'équilibre pour le budget annexe « Opérations Industrielles » pour 28 760.00 € et au versement d'une provision à hauteur de 10 000.00 € pour admission en non-valeur programmée sur 2016 s'agissant de loyers impayés à hauteur de près de 55 419.02 €

Chapitre 68 – Provisions

Aucune provision sur 2015

Recettes réelles

2014 : 6 808 141.93 €

2015 : 6 937 085.25 €

Globalement on constate une augmentation de 1.89 % par rapport à l'exercice 2014.

Chapitre 70 – Produits des services : 669 073.01 €

Baisse de - 0.22 %

A noter une baisse des recettes d'entrées à la piscine municipale

2008 : montant des recettes : 92 222.69 €

2009 : montant des recettes : 87 569.49 €

2010 : montant des recettes : 81 410.66 €

2011 : montant des recettes : 92 337.09 €

2012 : montant des recettes : 94 397.05 €

2013 : montant des recettes : 92 759.45 €

2014 : montant des recettes : 91 004.70 €

2015 : montant des recettes : 86 118.50 €

A noter également la variation à la baisse des recettes liées au produit des services :

2013 : 57 123.80 € sur les recettes de l'école de musique

2014 : 55 017.10 €

2015 : 51 659.30 €

2013 : 7 421.00 € sur les entrées du centre culturel J Prévert

2014 : 6 506.00 €

2015 : 5 465.00 €

Stabilité sur les autres articles. A noter baisse du 70311 – Concessions dans le cimetière et augmentation des recettes Camping + 20.58 %. (38 465.08 € en 2013, 41 444.99 € en 2014 et 49 975.17 € en 2015)

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 4 583 929.36 €

Augmentation de + 4.28 %

Effet bases sur le 7311 conjugué avec une augmentation du nombre des contribuables.

| | 2014 | 2015 | % variation | TAUX |
|----------------------------|----------------|----------------|-------------|---------|
| Base Taxe Habitation | 10 175 171 € | 10 247 168 € | + 0.71 % | 12.18 % |
| Base Taxe Foncier Bâti | 6 954 876 € | 7 132 883 € | + 2.56 % | 22.77 % |
| Base taxe Foncier Non Bâti | 78 824 € | 78 555 € | - 0.34 % | 95.96 % |
| PRODUIT perçu | 2 858 396.00 € | 2 980 850.00 € | + 4.28 % | / |

Augmentation du montant des taxes additionnelles de droit de mutation sur le 7381 (+ 3.51 %). Perception cette année de la taxe sur la vente des terrains devenus constructibles, à hauteur de 13 402.00 €

Chapitre 74 – Dotations – Subventions : 1 301 688.04 €

Baisse de – 3.41 %

Baisse du montant de la Dotation Forfaitaire dont versement de la contribution pour participer au redressement des finances publiques (124 351.00 €), ce qui représente pour 2015 une diminution de 134 713.00 €

A noter par ailleurs une augmentation des dotations de péréquation sans lisibilité sur les prochains exercices. (Nouvelles bases de calcul)

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Dotation Forfaitaire | 834 028.00 € | 775 429.00 € | 640 716.00 € |
| Dotation Solidarité Rurale | 195 212.00 € | 203 389.00 € | 232 815.00 € |
| Dotation Nationale Péréquation | 68 064.00 € | 70 735.00 € | 75 034.00 € |
| Contribution redressement finances publiques | 0 | 50 497.00 € | 124 351.00 € |

Augmentation de la subvention départementale versée pour le fonctionnement de l'école de musique (14 133.00 € en 2015 et 13 789.00 € en 2014), stabilité des compensations Etat et augmentation du versement du montant du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle au titre de l'année 2015 à hauteur de + 7.98 %.

A noter versements au titre du 74718 :

Participation contrats avenir : 38 405.65 €

Elections, titres sécurisées : 7 506.42 €
 Part FIPHHP : 9 317.00 €
 Fonds de soutien Rythmes Scolaires : 24 150.00 €
 Subvention Agenda 21 : 3 195.83 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 287 158.56 €
Augmentation de + 1.35 %

Il s'agit principalement de recettes liées au revenu des immeubles. A noter cette année, la perception d'un loyer supplémentaire lié à l'installation du SABV et à l'arrêt de la perception du loyer la maison située avenue des Villas.

| | <i>Montant loyer annuel</i> |
|--------------------------------------|-----------------------------|
| <i>Gendarmerie</i> | <i>142 650.00 €</i> |
| <i>Proximit</i> | <i>70 226.18 €</i> |
| <i>Poste</i> | <i>35 543.12 €</i> |
| <i>Perception</i> | <i>17 806.57 €</i> |
| <i>Antenne Maison du Département</i> | <i>11 806.57 €</i> |
| <i>Maison ave des Villas</i> | <i>1 214.35 €</i> |
| <i>Usine Silicate</i> | <i>1 573.24 €</i> |
| <i>Maison rue Rochefroide</i> | <i>942.59 €</i> |
| <i>Mobile Home</i> | <i>1 400.00 €</i> |
| <i>Etage perception (SABV)</i> | <i>4 000.00 €</i> |

Et à la marge...

Office de Tourisme : 360.00 €
Presbytère : 15.24 €
Garage rue d'Isly : 240.00 €

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 98 867.44 €

Remboursement des sinistres : 32 779.37 €.

Vente matériels WEBENCHERES : 53 350.00 € (trois ventes sur 2015)

Section d'Investissement

Dépenses (comptes 20, 21,23 et travaux en Régie)

2014 : 1 787 181.60 €
2015 : 2 001 790.18 €

Par ailleurs, le montant des RAR en dépenses s'élève à 734 411.08 €.

Recettes

2014 : 1 939 625.17 € (dotations fonds divers pour 238 569.06 €, subventions d'équipement pour 160 198.72 €, 300 000.00 € emprunt et 1 240 857.39 € excédents de fonctionnement capitalisés)

2015 : 1 553 919.34 € (dotations fonds divers pour 305 975.98 €, subventions d'équipement pour 164 154.11 € et 1 083 789.25 € excédents de fonctionnement capitalisés)

Par ailleurs, le montant des RAR en recettes s'élève à 360 516.84 €.

Aucun emprunt contracté en 2015

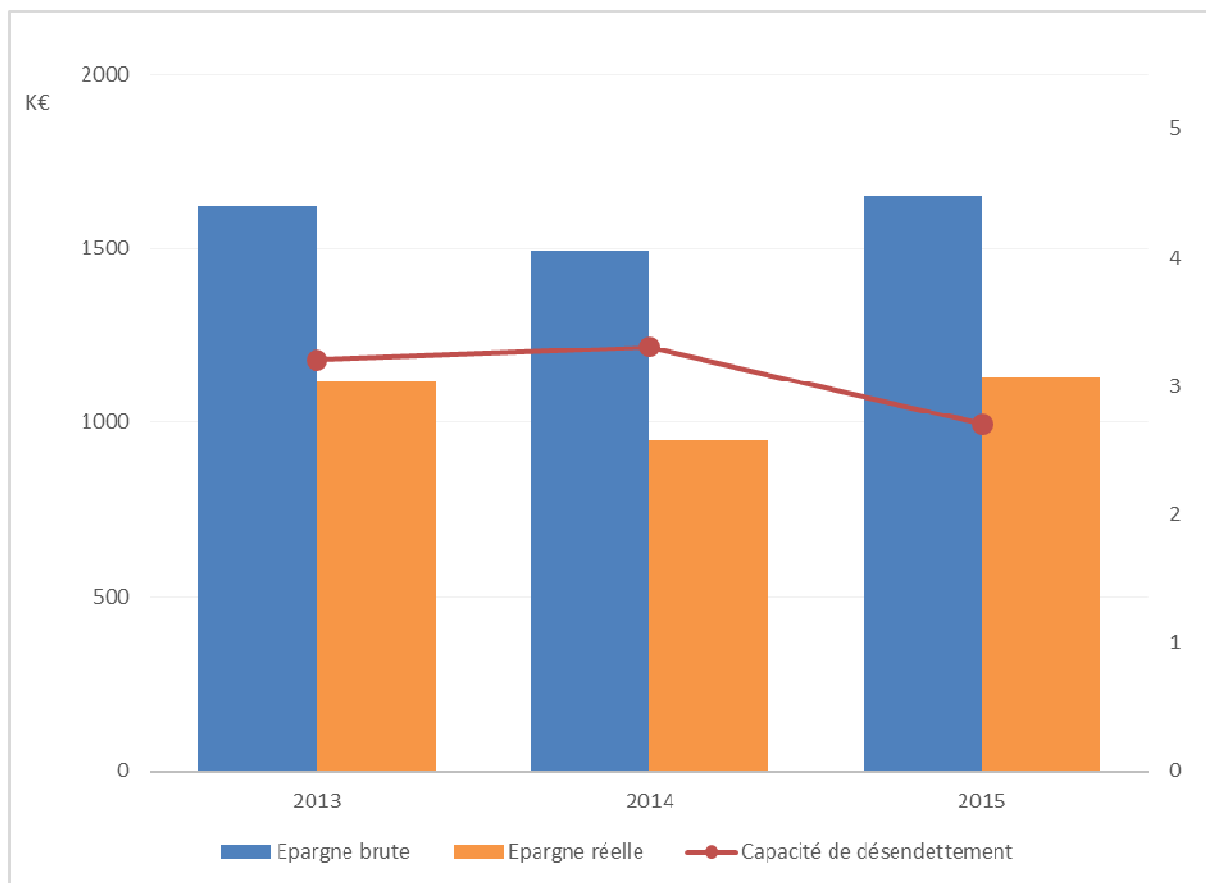
Bénéfice du versement anticipé de la TVA (année n) pour un montant de 199 190.34 € et hausse du montant de la TLE/ TA qui passe à 106 785.64 € en 2015 (53 116.00 € en 2013 et 35 565.89 € en 2014)

| | CA 2013 | CA 2014 | CA 2015 |
|--|----------|----------|---------|
| Recettes de fonctionnement | 6 793.10 | 6 808.1 | 6 940.9 |
| Dépenses de gestion | 4 965.90 | 5 135.5 | 5 099.7 |
| Epargne gestion | 1 827.20 | 1 672.6 | 1 841.2 |
| Intérêt de la dette | 205.20 | 178.9 | 191.6 |
| Epargne brute | 1 622.00 | 1 493.7 | 1 649.6 |
| Remboursement en capital | 501.00 | 544.8 | 518.2 |
| Epargne nette | 1 121.00 | 949 | 1 131.4 |
| | | | |
| Dépenses d'Investissement (y compris Dépenses en régie) | 2 236.94 | 1 791.6 | 2 001.8 |
| Recettes d'Investissement | 1 405.70 | 607.7 | 470.1 |
| Besoin de Financement | 1 209.50 | 1 183.9 | 1 531.7 |
| Emprunt | 800.00 | 300.00 | 0 |
| Endettement | 5 209.30 | 4 964.70 | 4 446.4 |
| Endettement/Epargne brute | 3.2 | 3,3 | 2,7 |

L'Epargne brute dégagée sur cet exercice s'élève à 1 649 650.12 €. Une fois le remboursement en capital de la dette effectué nous obtenons une Epargne nette d'un montant de : 1 131 355.51 € (pour comparaison sur l'exercice 2012 l'épargne nette s'élevait à 1 367 600.41 € sur l'exercice 2013, 1 121 091.63 € et sur l'exercice 2014 949 040.54 €)

L'épargne brute affiche une augmentation de + 17 % en 2015.

Le taux d'épargne brute atteint 23.7 % ce qui est supérieur à l'objectif de 15% (rapport entre la capacité d'autofinancement brute et les recettes réelles de fonctionnement)



Une capacité de désendettement (CAF) qui s'élève à 2.7 ans.

Le fonds de roulement (FDR) converti en jours de dépenses (charges de fonctionnement, remboursement du capital de la dette et dépenses d'investissement) atteint 73 jours supérieurs à l'objectif de 30 jours.

Conclusion :

Des charges de fonctionnement 2015 en baisse de 0.44%

Des dépenses d'investissement en hausse de 11.7 %,

Un encours de dette en baisse de 11%

Une capacité de désendettement améliorée de 19%

Selon les critères de référence, il apparaît que la situation financière d'Aixe-sur-Vienne à la fin de l'exercice 2015 s'avère plus que satisfaisante malgré la baisse des dotations de l'Etat.

Situation de l'endettement

Au 01/01/2016 l'encours de la dette, constituée de 17 prêts, s'élève à 4 446 378.94 €. 13 prêts à taux fixe dont le taux moyen est de 3.77 %

4 prêts à taux variable (Euribor 3 mois, Euribor 12 mois, TAM 12 mois et livret A + 0.95)

Le montant de l'annuité pour l'année 2016 s'élève à : 635 020.83 € (dont 483 385.22 € de capital et 151 635.61 € d'intérêts)

A noter qu'à court terme, la commune va bénéficier de l'extinction d'un prêt :

↳ 2017 : 1 prêt pour une annuité : 9 952.67 €

Le ratio de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaire pour rembourser le stock de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute dégagée en section de fonctionnement, s'établit en 2015 à 2.7 ans ; l'objectif étant un ratio inférieur à 10 ans.

2-1-2 Budget annexe de l'assainissement

Section fonctionnement

Dépenses réelles

2014 : 239 236.37 €

2015 : 237 781.88 €

On constate une baisse de - 0.61% par rapport à l'exercice 2014.

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 121 374.38 €

Baisse de - 0.15 %

Augmentation du 6061 – Eau et Energie : 29 867.58 €- Le poste électricité laisse apparaître l'équivalent de 13 mois de facturation. La mise en œuvre du nouveau marché de fourniture d'énergie au 01 janvier 2016 a entraîné l'émission d'une facture pour « solde de tout compte ».

*Quant au poste « eau potable » une seule facture réglée sur cet exercice au lieu des 3 factures habituelles (3 * 450.00 €)*

Baisse du 6062 – Produits de traitement : 13 618.22 € - 3 livraisons de polymère cette année, une livraison de chlorure ferrique – 2 livraisons de chaux.

A noter l'impact financier du changement de fournisseur de polymère (de 1 500 € en moyenne la livraison en 2014 le cout passe en 2015 à 1 000 € en moyenne)

Stabilité du 6152 – Entretien et réparations sur biens immobiliers -

| | 2014 | 2015 |
|------------------|-------------|-------------|
| Bilan épuratoire | 2 311.38 € | 2 335.26 € |
| Affermage | 37 596.42 € | 37 804.62 € |

Baisse du 61558 – Autres biens mobiliers – A noter la diminution des travaux d'entretien des équipements (liés à l'absence du titulaire sur une période conséquente)

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|
| Travaux entretien | 18 937.38 € | 24 318.59 € | 22 982.59 € |
| Epandage des boues | 16 899.36 € | 16 108.27 € | 18 338.05 € |

Stabilité du 6226 – honoraires : 2 040.00 € - Il s'agit de l'assistance du Conseil Départemental de la Haute Vienne dans le cadre du contrôle obligatoire de bon fonctionnement des ouvrages de traitement.

(2 visites auto surveillance et 1 visite de contrôle par an pour la station et 1 visite auto surveillance pour la station du Clos Saint Gérald par an)

6288 – Augmentation du poste de dépense. Il s'agit de la redevance spéciale déchets mise en place par la Communauté de Communes du Val de Vienne : 1 535.04 € en 2013, 1 572.48 € en 2014 et 1 759.68 € en 2015.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 35 923.41 €

Augmentation de + 2.69 %

Prise en charge par le budget annexe des charges de personnel. Bases de calcul réelles en fonction du temps passé par les Agents du service, y compris le temps passé du responsable du service Asst / Prévention. Varie en fonction des années.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 490.24 €

Baisse – 5.63 %

RAS (nettoyage du linge)

Chapitre 66 – Charges financières : 79 993.85 €

Baisse – 0.85 % %

Liée à l'endettement

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

RAS sur cet exercice

Recettes réelles

2014 : 415 624.85 €

2015 : 376 708.18 €

On constate **une baisse de – 9.36 %** par rapport à l'exercice 2014.

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|----------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| redevance | 343 144.00 €* | 329 902.00 €* | 363 013.76 € | 326 252.49 € |
| Volume facturé | 170 625 m3 | 172 981 m3 | 164 392 m3 | Non connu |
| Nb abonnées | 1 705 | 1 776 | 1 821 | Non connu |
| tarifs | 32.62 € 1.583 € / m3 | 32.64 € 1.6147 € / m3 | 32.64 € 1.6308 € / m3 | 33.13 € 1.6553 € / m3 |

- *facturation décalée par acomptes versées en années n-2, n-1 et n*

A noter :

- 16 000.00 € de PFAC (11 PFAC)
- 4 732.81 € relatif aux participations pour construction de branchements neufs (10 brts concerne la rive droite de la Vienne)
- Augmentation de la participation de la Commune de Saint-Priest-sous-Aixe (5 272.72 € en 2013, 5 639.90 € en 2014 et 5 866.27 € en 2015). A noter que la convention de rejet est arrivée à échéance au 31 décembre 2015.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

RAS

Section d'investissement

Dépenses

2014 : 121 195.33 €

2015 : 485 289.01 €

Le montant des RAR en dépenses s'élève à : 31 994.63 €

Recettes

2014 : 429 305.65 € (dont 66 520.85 € d'affectation de résultat de l'exercice précédent, 150 000.00 € d'emprunt, 35 676.53 € de subventions et 27 108.27 € de remboursement de TVA)

2015 : 185 358.10 € (dont 72 936.77 € d'affectation de résultat de l'exercice précédent, 57 001.20 € de subventions et 55 420.13 € de remboursement de TVA)

Le montant des RAR en recettes s'élève à : 133 002.80 €

Aucun emprunt contracté en 2015.

Situation de l'endettement

A ce jour l'encours de la dette, constitué de 10 prêts, s'élève à : 1 686 250.21 €
10 prêts à taux fixe dont le taux moyen est de 4.66 %

Le montant de l'annuité pour l'année 2016 s'élève à : 185 874.45 € (dont 109 759.63 € de capital et 76 114.82 € d'intérêts)

2-1-3 Budget annexe du Restaurant scolaire

Section fonctionnement

Dépenses réelles

2014 : 476 909.51 €

2015 : 479 089.73 €

On constate une augmentation de +0.46 % par rapport à l'exercice 2014

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 269 905.37 €

Augmentation + 0.96 %

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Poste alimentation | 199 101 € | 211 666 € | 227 288 € | 221 931 € | 230 938 € |
| Nb de repas | | | | | |

| | | | | | |
|--|--------|--------|--------|--------|---------------|
| <i>servis</i> | 90 370 | 94 811 | 99 762 | 97 727 | 97 669 |
| <i>Coût fourniture / repas</i> | 2.20 € | 2.23 € | 2.28 € | 2.27 € | 2.36 € |

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|----------------------------------|--------|--------|--------|---------------|
| <i>Repas scolaires</i> | 55 066 | 57 801 | 57 260 | 57 141 |
| <i>Repas CCAS</i> | 16 596 | 17 822 | 17 923 | 17 754 |
| <i>Repas crèches</i> | 6 227 | 7 634 | 7 267 | 7 104 |
| <i>Repas Accueil Loisirs</i> | 13 739 | 13 619 | 12 988 | 13 344 |

A noter peu de variation sur le nombre de repas servis à l'exception de l'accueil de loisirs qui affiche cette année une hausse de + 2.74 %

Chapitre 012 – Frais de personnel : 189 471.84 €
Enveloppe constante

6284 – redevance pour service rendu : 5 997.53 €
Augmentation + 32.71 %

Il s'agit de la redevance spéciale déchets. (Inclus également la collecte des déchets générés lors des manifestations organisées dans le restaurant scolaire. Un travail est actuellement mené afin que ces déchets soient dissociés du service restauration scolaire)

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 5 708.75 €
Stable

Nettoyage du linge et réalisation d'analyses obligatoires. Baisse liée à l'admission en non-valeur de titres non recouverts, faible sur cet exercice 348.57 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 14 003.77 €

Il s'agit de la prise en charge par la commune de la TVA non récupérée de la part des services fiscaux. (Constatation de charge)

Recettes réelles

2014 : 517 616.73 €

2015 : 489 661.22 €

On constate une baisse de - 5.4 % par rapport à l'année 2014 (uniquement liée à la baisse du montant de la subvention d'équilibre versée par le budget général)

Chapitre 70 – produits des services : 394 665.56 €
Augmentation + 0.41 %

A noter l'augmentation des tarifs votés en juillet 2015 et applicable sur le dernier trimestre de l'année. Peu de recul pour en évaluer l'impact, néanmoins le poste affiche une hausse alors que le nombre global de repas servi a diminué.

| | 2014 | 2015 | Variation % |
|------------------------------|--------------|--------------|-------------|
| <i>Nb de repas</i> | 97 727 | 97 669 | - 0.06 % |
| <i>Produits des services</i> | 393 062.09 € | 394 665.56 € | + 0.41 % |

Chapitre 74 – Dotations subventions : 94 932.68 €

Baisse de – 23.78%

*Directement liée au montant de la subvention d'équilibre versée par le budget principal.
Augmentation de la subvention versée dans le cadre de l'opération Fruits à la Récré.*

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 62.98 €

RAS

Section investissement

Dépenses

2014 : 18 875.75 €

2015 : 29 032.08 €

Recettes

2014 : 37 724.87 €

2015 : 43 132.49 €

(0 € D'excédent de fonctionnement capitalisé, 1 000 € subvention et 42 132.49 € d'excédent d'investissement sur exercice 2014)

Il s'agit de la subvention versée par Grdf pour l'acquisition d'un défibrillateur au restaurant scolaire.

2-1-4 Budget annexe du CCAS

Section fonctionnement

Dépenses réelles

2014 : 223 616.93 € (68 157.03€ activité Action Sociale et 155 459.90 € activité Portage des repas à domicile)

2015 : 222 398.74 € (71 830.85 € activité Action Sociale et 150 567.89 € activité Portage des repas à domicile)

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 130 963.39 €

6232 – Fêtes et Cérémonies (il s'agit de la dépense liée à la fourniture des colis et au repas servi aux Aînés) à hauteur de 11 682.17 € en 2013, 11 141.18 € en 2014 et 13 191.15 € en 2015 soit une augmentation de + 18.40 %

6288 – Autres services extérieurs : 70 900.16 €

Il s'agit des frais liés à l'achat des repas au service Restaurant Scolaire qui sont ensuite livrés à domicile.

Chapitre 012 – Frais de personnel : 74 861.48 €

RAS

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 16 573.87 €

Il s'agit principalement des aides attribuées notamment pour le secours d'urgence (bons alimentaires plus aides à vivre)

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-------------------------|-------------|-------------|------------|-------------|
| Aides/Secours d'Urgence | 14 599.05 € | 13 704.36 € | 14 884.62€ | 15 873.31 € |

Recettes réelles

2014 : 228 999.17 € (73 889.00€ activité Action Sociale et 155 110.17€ activité Portage des repas à domicile)

2015 : 213 730.75 € (60 922.16 € activité Action Sociale et 152 808.59 € activité Portage des repas domicile)

Baisse de la subvention d'équilibre versée par le budget général de la Commune.

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|----------------------|----------|-------------|----------|----------|
| Subvention équilibre | 66 500 € | 76 846.14 € | 70 000 € | 56 000 € |

Sur l'activité portage de repas à domicile, stabilité du coût achat repas au restaurant scolaire, hausse du prix de vente aux usagers en septembre 2015 (7.68 € / repas) et de la subvention par repas, versée par chaque commune du Val de Vienne utilisatrice du service (1.00 € / repas).

Pour 2015 l'activité par commune :

| | Aixe sur vienne | Bosmie l'Aiguille | Saint Martin le Vieux | Saint Priest / Aixe | Saint Yrieix / Aixe | Sereilhac | Journac | Burnac | Beynac |
|-------------|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|-----------|---------|--------|--------|
| Nb de repas | 8 847 | 1 331 | 847 | 2 485 | 489 | 2 117 | 950 | 271 | 417 |

2-1-5 Budget annexe du Cimetière

Section fonctionnement

Dépenses réelles

2014 : 8 043.12 €

2015 : 8 825.16 €

On constate une augmentation de + 9.72 % par rapport à 2014

Recettes réelles

2014 : 7 068.05 €

2015 : 6 845.96 €

Les recettes proviennent exclusivement de l'activité du service (activités de fossoyage)

Section investissement

Aucune dépense constatée en 2015

2-1-6 Budget annexe Opérations Industrielles

Il s'agit du budget créé lors de la construction du siège de la société ALMA.

Les seules opérations constatées sur cet exercice sont les mouvements liés au remboursement de l'emprunt contracté en 2000 pour cette opération.

La clôture du budget annexe était fixée au 01 janvier 2016 mais compte tenu de l'admission en non-valeur des impayés de loyers programmée sur cet exercice, le budget annexe ne pourra être clos qu'en 2017.

PROSPECTIVES FINANCIERES

Rappel des principes de bonne gestion :

- Eviter l'effet de ciseau en fonctionnement
- Dégager de l'épargne / autofinancement
- Maintenir l'effort d'équipement et la qualité des services
- Contenir l'endettement
- Préserver sa marge de manœuvre fiscale
- Identifier, qualifier et suivre les risques externes

FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Dépenses de personnel, augmentation de + 3 %

Non remplacement d'un départ en retraite

Prise en compte du départ de l'activité liée au Pôle Jeunesse communautaire

Remplacement du départ d'un titulaire (rémunération plus faible)

Prise en compte d'une réduction de temps de travail pour un Agent

Prise en compte effet glissement carrière,

Augmentation des cotisations

Application de la garantie du pouvoir d'achat

Remplacements occasionnels d'Agents

Prise en compte de la réforme des rythmes scolaires.

Charges à caractère général augmentation de + 4.37 %

Prélèvement FPIC : en reconduisant la même part pour la Commune qu'en 2013 (la Communauté de Communes ayant choisi le mécanisme de droit commun adopté à l'unanimité) le FPIC payé par Aix s'établit à 63 000.00 € pour 2016. (En attente validation calcul)

Autres charges de gestion courante augmentation de + 1.7 % sur la base de 600 K€

LES RECETTES

Recettes fiscales: effets bases en fonction du coefficient de revalorisation acté en 2016 (+1%), maintien du montant 2015 de l'attribution de compensation.
Baisse du produit des autres taxes et impôts.

Concours Etat : maintien montant dotation de base 2015 et prise en compte du versement d'une nouvelle contribution à la réduction des déficits publics à hauteur de – 125 K€ pour 2016.
Maintien des compensations DNP et DSR atteints en 2015, baisse des compensations fiscales

Reconduction des autres recettes de fonctionnement à l'exception des autres recettes

BUDGET PRINCIPAL 2016 : HYPOTHÈSES SUR L'INVESTISSEMENT

LES RECETTES

- les Restes à Réaliser s'élèvent à 360 K€
- le Fond de compensation de la TVA 200 K€ et la Taxe d'Aménagement 50K€
- le produit de cession propriété Bellevue 320 K€ (produit exceptionnel)
- **TOTAL : 930 K€**

LES DEPENSES

- Dépenses investissement inscrites au BP 2015 : 3 650 445 €
- Dépenses investissement réalisées au CA 2015 : 2 001 790.18 €
- Dépenses investissement « restes engagés » au CA 2015 : 734 411.08 €
- Différentiel (prévisionnel / réalisé / engagé) CA 2015 : 914 243.74 €

- Dépenses investissement à inscrire au BP 2016 : 1 200 000 €
- + Dépenses investissement restes engagés au CA 2015 : 734 411.08 €
- + Différentiel (prévisionnel / réalisé / engagé) CA 2015 : 914 243.74 €
- TOTAL : 2 850 K€
- **Suite réunion PPI du 03 février 2016, TOTAL : 3 000 K€**

EQUILIBRES FINANCIERS 2016

| | CA 2015 | BP 2016 |
|--|---------|---------|
| Recettes de fonctionnement | 6 940.9 | 6 568.1 |
| Dépenses de gestion | 5 099.7 | 5 323 |
| Epargne gestion | 1 841.2 | 1 245.1 |
| Intérêt de la dette | 191.6 | 151.7 |
| Epargne brute | 1 649.6 | 1 093.4 |
| Remboursement en capital | 518.2 | 483.4 |
| Epargne nette | 1 131.4 | 610 |
| | | |
| Dépenses d'Investissement (y compris Dépenses en régie) | 2 001.8 | 3 000 |
| Recettes d'Investissement | 470.1 | 930 |
| Besoin de Financement | 1 531.7 | 2 070 |
| Emprunt | 0 | 511.7 |
| Endettement | 4 446.4 | 4 474.7 |
| Endettement/Epargne brute | 2,7 | 4.1 |
| Fonds de roulement | 1 583.8 | 565 |

Conclusion :

Dans ce scénario, la Commune d'Aixe-sur-Vienne dispose de la capacité de financer son programme d'investissement pour l'année 2016.

Le ratio de capacité de désendettement se limiterait à 4.1 années

Le fonds de roulement correspondrait à 23 jours de dépenses.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2016 : HYPOTHÈSES SUR LE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES et LES DEPENSES

Légère hausse des recettes attendue sur l'exercice 2016 (augmentation tarifs et abonnés)
Augmentation des dépenses (prise en compte de l'augmentation des tarifs des consommables, provisions pour travaux d'entretien et de maintenance sur la Station d'Épuration)

BUDGET ASSAINISSEMENT 2016 : HYPOTHÈSES SUR L'INVESTISSEMENT

LES RECETTES

- les Restes à Réaliser s'élèvent à 133 002.80 € (il s'agit des subventions attribuées dans le cadre du projet Rive Droite de la Vienne)
- l'attribution d'une nouvelle subvention pour l'étude préalable à la mise en place d'une métrologie permanente : 23 012.00 €

LES DEPENSES

- les Restes à Réaliser en dépenses s'élèvent à 23 378.87 € (solde travaux rive droite Vienne 1^{ère} Tranche et solde travaux raccordement Pôle Jeunesse)
- 2^{ème} tranche travaux rive droite Vienne : 360 000 €
- Travaux de maintenance sur la Station d'Épuration : 100 000 €
- l'étude préalable à la mise en place d'une métrologie permanente : 34 518 €

L'actualité impacte de manière importante le budget de l'assainissement puisqu'il est question de transfert de cette compétence à l'EPCI dès le 01 janvier 2018. Les exercices 2016 et 2017 seront en partie consacrés à l'établissement d'un état des lieux stratégique, financier et technique qui vraisemblablement sera placé sous l'égide de la Communauté de Communes du Val de Vienne.

BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE : 2016

Il est à noter que l'année 2016, avec l'ouverture du Pôle Jeunesse communautaire en septembre, verra l'activité du service impactée.

- La restauration des + de 6 ans, les mercredis s'effectuera au restaurant scolaire du collège JB Corot
- La restauration des - de 6 ans, toute l'année s'effectuera sur place dans les nouveaux locaux du pôle jeunesse (livraison de repas). Une consultation pour fabrication et livraison des repas devrait être lancée prochainement par les services de la Communauté de Communes.